



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
**Le 12 mai 2004**

## **RAJUSTEMENT DE CONTRAT**

### **Canadian Natural Resources Limited (CNQ) Fractionnement d'actions**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (la « Bourse »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU FRACTIONNEMENT D' ACTIONS CONCERNÉ. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.**

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC »), désirent vous informer que le 6 mai 2004, la société Canadian Natural Resources Limited (« CNQ ») a annoncé l'approbation par ses actionnaires du fractionnement des actions ordinaires de la société à raison de deux pour une.

Les actionnaires recevront une action ordinaire supplémentaire de CNQ pour chaque action ordinaire de CNQ détenue. La distribution prendra la forme d'un certificat qui sera émis le ou vers le vendredi 28 mai à tous les actionnaires inscrits sur les registres à la fermeture du vendredi 21 mai 2004. La date ex-distribution est le mercredi 19 mai 2004.

### **DÉTAILS DU RAJUSTEMENT DE CONTRAT**

#### **CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur CNQ seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 19 mai 2004.
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** CNQ - inchangé.
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doublé.

Circulaire no : 063-2004

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires CNQ.
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes.
- **MULTIPLICATEUR :** 100.
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** À la date d'effet, les limites de positions et de levées augmenteront à 75 000 contrats.
- **CUSIP\* :** 136385101.

\* La CDCC fournit les renseignements ci-dessus à titre d'information seulement. Bien que tous les efforts aient été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des informations, la CDCC ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles.

**La CDCC n'effectuera pas de rajustements sur les récépissés d'entiercements en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercements additionnels.**

#### **Bourse de Montréal Inc. – détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, soit le 19 mai 2004, les ordres «ouverts» pour la classe d'options CNQ **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions à raison de deux pour une et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés en utilisant le même symbole.

À l'ouverture des marchés le 19 mai 2004, Bourse de Montréal Inc. rajustera les prix de levée pour les séries CNQ comme suit :

<b>Canadian Natural Resources Limited</b>		
Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur mercredi le 19 mai 2004	Code des prix de levée
47,50 \$	23,75 \$	A
50,00 \$	25,00 \$	E
52,50 \$	26,25 \$	D
55,00 \$	27,50 \$	Y
57,50 \$	28,75 \$	W
60,00 \$	30,00 \$	F
65,00 \$	32,50 \$	Z
70,00 \$	35,00 \$	G
75,00 \$	37,50 \$	U
80,00 \$	40,00 \$	H
85,00 \$	42,50 \$	V
90,00 \$	45,00 \$	I

Les prix de levée peuvent varier selon le prix de fermeture de l'intérêt en cours du mardi 18 mai 2004.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Giovanni Giarrusso  
Premier vice-président et directeur général  
Affaires institutionnelles